



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2019/037

Genève, le 10 juillet 2019

CONCERNE :

Soixante et onzième et soixante-douzième sessions du Comité permanent

Dates et lieu

1. Au nom de la présidence du Comité permanent de la Conférence des Parties, le Secrétariat informe les Parties que les 71^e et 72^e sessions du Comité permanent se tiendront respectivement les 16 et 28 août 2019 à Genève (Suisse) à l'adresse suivante :

Palexpo
Centre de Congrès
Route François-Peyrot 30
CH-1218 Grand-Saconnex
Geneva, Switzerland

<https://www.palexpo.ch/en/our-congress-center>

Enregistrement

2. Les Parties qui sont membres du Comité permanent sont convoquées pour participer à ces sessions.
3. En outre, tout délégué dûment enregistré pour assister à la 18^e session de la Conférence des Parties peut assister aux 71^e et 72^e sessions du Comité permanent en qualité d'observateur. Il n'y a pas de formulaire d'inscription distinct pour participer à ces sessions du Comité permanent.

Lettres de créance

4. Comme par le passé, il sera recommandé au Comité permanent de considérer que les lettres de créance présentées pour participer à la 18^e session de la Conférence des Parties sont également acceptables pour participer aux sessions du Comité permanent précédant et suivant cette session.

Documents

5. Les ordres du jour provisoire des 71^e et 72^e sessions du Comité permanent sont disponibles sur le site web de la CITES.
6. Les documents destinés à cette session seront placés sur le site web de la CITES dès qu'ils seront disponibles. Des copies imprimées de tous les documents disponibles seront envoyées sur demande aux membres et aux membres suppléants du Comité permanent. Cependant, afin d'éviter des coûts d'impression supplémentaires, le Secrétariat ne distribuera pas de jeux de documents à la session. En conséquence, les participants sont priés d'apporter leur propre jeu de documents.
7. Cette notification remplace la notification aux Parties No. 2019/017 du 25 février 2019.